

# 30 novembre 1267 LE PARÉAGE



Le parchemin ci-dessus (Arch. Nat.) est un acte de paréage datant d'Alphonse de Poitiers. Le document original fondant la bastide de Villereal reste inconnu

L'histoire de la fondation de la bastide de Villereal – *bastida Ville Regalis* – débute en 1267 avec les signatures et les cachets scellant l'acte de paréage.

Dans le droit féodal, il s'agissait d'un contrat d'association entre deux ou plusieurs seigneurs, généralement laïcs et ecclésiastiques, souvent d'inégale puissance.

Dans le cas présent, il s'agirait plutôt d'une "donation"...

Faute de disposer du document original, les historiens s'appuient sur un extrait du procès sur l'exécution du testament d'Alphonse de Poitiers (1272) :

« Item asserunt et probare intendunt quod dictus dominus comes habuit, tenuit et tenebat, tempore quo decessit rex, ex dono\* abbatis et conventus Aurel\* et domini Gastonis de Cancialda\* cum omnibus pertinenciis suis et cum omnimoda jurisdictione\* alta et bassa, in qua bastida villeregalis\* est constructa. »

« De même, ils assurent que le comte avait, a tenu et tenait, au moment du décès du roi (Louis IX en 1270), par un don de l'abbé et du couvent d'Aurillac et du seigneur Gaston de Gontaud (seigneur de Biron), [le terrain] avec toutes ses dépendances et ses droits de justice haute et basse, où il y a la bastide de Villereal ».

## DÉCRYPTAGE...

**\*dons** - Il ne s'agit pas d'un paréage au sens strict. Il est probable que ce don a été « fortement » sollicité. Un autre texte explique que le seigneur de Biron garde un droit de péage à l'extérieur de la bastide. L'accord sur le don est daté du 30 novembre 1267.

**\*conventus Aurel** - Le couvent d'Aurillac possédait, à proximité de Villereal, le prieuré de Rives. C'est sur une partie des terres du prieuré que la bastide fut construite.

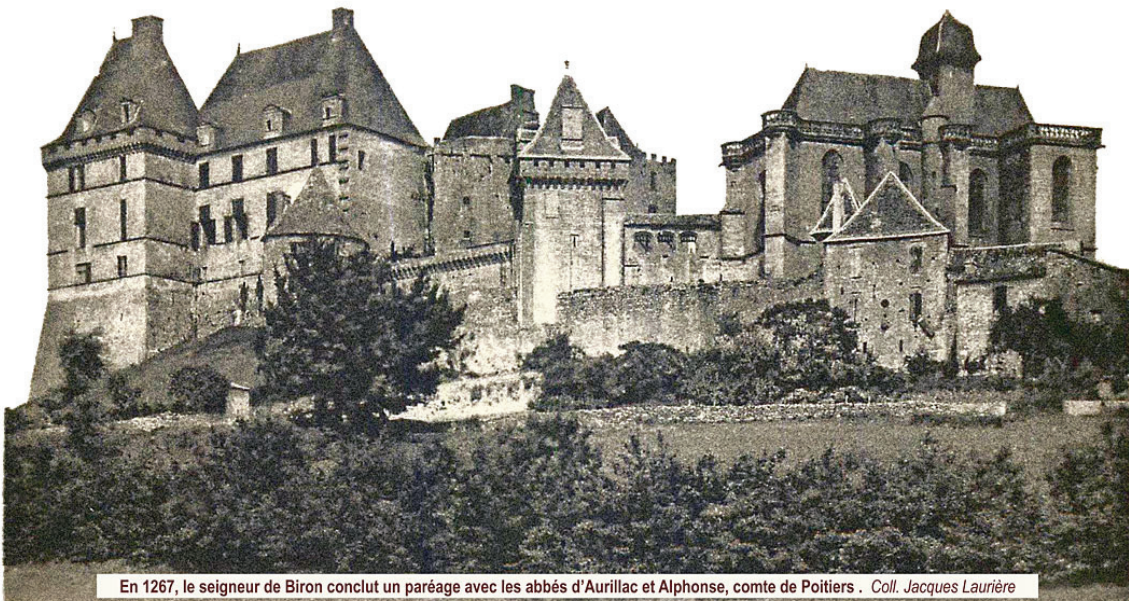
**\*Gastonis de Cancialda** - Gaston de Gontaud, était le suzerain du petit seigneur qui donne aussi sa terre. Il est souvent en conflit avec les consuls des bastides avoisinantes jusqu'à la guerre de Cent Ans.

**\*jurisdictione** - Ce terme souligne que l'essentiel des revenus est lié aux droits perçus, directement ou indirectement, par l'exercice de la justice.

**\*bastida Villeregalis** - Villereal, le nom dit bien l'ambition du sénéchal dans une zone frontrière, peu urbanisée et dominée par les seigneurs.



Rives et son prieuré existaient bien avant que *Ville Regalis* ne soit fondée sur un domaine appartenant à la puissante abbaye d'Aurillac, qui comptait seize diocèses allant de Clermont à Vence (06), Toulouse, Lugo (st Jacques de C.), Angoulême et Limoges. À cela, il fallait ajouter les fiefs issus du comte Géraud et du comte de Toulouse... Coll Jacques Laurière



En 1267, le seigneur de Biron conclut un paréage avec les abbés d'Aurillac et Alphonse, comte de Poitiers. Coll. Jacques Laurière

